



Protocole interne Corona

Version mise à jour au 28/06/2021

Pour toutes les activités organisées au Silex voici les règles à respecter basées sur la circulaire informative du 28/06/2021 émise par l'administration générale de la Culture — Fédération Wallonie Bruxelles (repris en annexe).

Ce protocole évoluera en fonction des décisions prises lors du Comité de Concertation.

Les activités collectives encadrées sont autorisées par groupe sans limitation de nombre si en activité extérieur, 15 dans la grande salle, 12 dans la salle polyvalente

Les personnes rassemblées dans le cadre de ces activités, doivent rester dans un même groupe et ne peuvent pas être mélangées avec les personnes d'un autre groupe.

On essaiera au maximum de ne pas accueillir plusieurs groupes en même temps.

Les encadrants et les participants respectent les règles de distanciation sociale :

6 Règles d'Or à respecter

- Respecter les règles d'hygiène (lavage des mains **avant** toute activité, pas de bisous, etc.) ;
- **Port du masque obligatoire (nez & bouche) pendant les activités, sauf lors des repas assis ;**
- **Respecter les distances** de sécurité (1m50) ;
- Privilégier les **activités en extérieur** ou sinon **ventiler la pièce** ;
- Si un membre est malade, il ne peut venir au Silex (Covid ou autre !) ;
- **La préparation de nourriture avec les membres est interdite jusqu'au 31 aout.**

Distance physique

Une distance de 1,5 mètre entre chaque membre est à respecter autant que possible.

Organisation activité

Avant toute activité :

1. Ventiler la pièce avant et pendant l'activité ;
2. Demandez aux membres de se laver les mains ;
3. Renseignez-vous sur l'état de santé des membres à travers une « météo » de la santé ;
4. Si vous avez le moindre doute sur l'état de santé d'un membre, vous prévenez sa personne de contact et demandez à ce qu'il rentre chez lui (fardes bleues, les numéros de contacts sont en première page). **En cas de doute un thermomètre est également à votre disposition dans la pharmacie (derrière le bureau de Najat).**



5. Rappeler aux membres de bien garder leur **masque** sur la bouche ET le nez (des masques sont disponibles dans la pharmacie)
6. Il est préférable de permettre aux activités de se dérouler dans un espace **extérieur**, permettant une bonne ventilation naturelle. **Privilégions les activités dans le jardin** tant que faire se peut. Des tonnelles ont été montées à cette fin.
7. Veiller à respecter les indications quant aux nombres de personnes/pièce (15 grande salle, 12 dans la salle polyvalente, etc)
8. Si vos activités se déroulent à l'intérieur, pensez à ouvrir les portes ou fenêtres afin de bien **ventiler** et aérez régulièrement les pièces (par exemple en ouvrant une fenêtre) : grande salle ou salle polyvalente de préférence.
9. Un marquage au sol est visible et permet le mouvement des membres au sein de la maison.
10. Toutes les activités se font en étant assises sauf pour les activités spécifiques (théâtre, expression corporelle, etc.).

Le Bar

Le bar de l'accueil reste fermé.

Les membres resteront à l'extérieur jusqu'au début de l'activité. C'est pourquoi nous demandons aux membres et à leur référent de venir à l'heure du Rendez-vous, pas avant.

Les repas

Les repas pourront être organisés à l'intérieur du Silex (Soirées d'échange du jeudi, spaghettis du midi, soirée anniversaire) avec les règles suivantes :

1. La **préparation** des repas sera faite **uniquement par les organisateurs**
2. Ventiler la pièce lors des repas et/ou des activités
3. Lors des repas, on veillera à limiter à 8 personnes par table
4. Au moins 1,5 entre les tables ;
5. Les membres doivent rester assis lors du repas
6. Le port du masque reste obligatoire dès que l'on quitte la table

Ce protocole sera réévalué dès que nous recevrons de nouvelles directives émanant de l'Administration générale de la Culture, de la Région Bruxelles-Capitale, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert.

Point de contact Covid

Si vous êtes positif au Covid suite à une activité du Silex, merci de contacter le Secrétariat du Silex : Yvan : info@lesilex.be — 02/762.40.09
Seul le secrétariat pourra transmettre la liste des participants pour le tracing.

Gilles Bogarts — Directeur du Silex : direction@lesilex.be — 02/899.89.07



82 Rue Voot à 1200 Woluwe
02 762 40 09



info@lesilex.be
www.lesilex.be



BE 0413 784 677
ING : BE65 3600 3430 8296